www.unsa-justice.fr
secretariat.unsa.justice@gmail.com

CSA - Ministériel

(Mardi 29 avril 2025)

Déclaration liminaire

Monsieur le Ministre,
Madame la Secrétaire générale,

L'UNSa Justice et l'USM tiennent, en ouverture de cette instance, à exprimer leur soutien inconditionnel aux personnels pénitentiaires durement touchés par les événements récents : attaques d'établissements, violences ciblées contre des agents, leur famille et leur domicile… Ces actes intolérables visent directement celles et ceux qui, au quotidien, assurent la sécurité de notre pays dans des conditions toujours plus dégradées et aujourd'hui toujours plus périlleuses.

Depuis maintenant deux semaines, l'actualité du ministère de la justice est plus particulièrement au sein de la DAP est marquée par l'extrême violence qui se déchaine contre les personnels et l'institution avec plus de 65 exactions comptabilisées à ce jour.

Ces actes lâches et odieux, incluant des incendies volontaires, des tirs d'armes à feu et des intimidations ciblées, révèlent une vulnérabilité alarmante qui nécessite une réponse ferme contre les auteurs qui traine à arriver.

La sécurité des personnels pénitentiaires est pour **l'UNSa Justice et l'USM** une priorité absolue, qu'ils soient en service dans les établissements et structures pénitentiaires, sur la voie publique ou dans leur vie personnelle. Les agents assurent une mission fondamentale au service de la nation dans un État de droit et méritent une protection adéquate face aux menaces croissantes.

Leur engagement quotidien ne peut pas s'exercer au détriment de leur sérénité ou de leur intégrité physique !

Pour répondre à cette situation critique, nous avons sollicité une rencontre en urgence auprès de votre autorité, M. le garde des Sceaux afin d'échanger sur nos revendications pour faire face à cette crise majeure. Elles ont principalement pour but la sécurisation des infrastructures et la protection des agents en service et hors service.

Le service public pénitentiaire est un des piliers de la République par ces missions de garde et de réinsertion. Devenu la « voiture-balai » de l'État, prenant en charge des personnes ultra-violentes et/ou atteintes de troubles psychiatriques graves, l'administration pénitentiaire a aussi et avant tout, pour mission de protéger la société de la délinquance et de la criminalité.

Nous saluons les interpellations réalisées hier hors et en détention qui sont un premier acte de réaffirmation de l'autorité de l'Etat.

Mais il est nécessaire que d'autres suivent…

Parmi les différentes propositions que nous avons formulées, il y en a une qui certes ne va pas tout régler à elle seule, mais qui semble à avoir du mal à être entendue. Sous notre impulsion, de nouveaux amendements ont été portés dans le cadre du vote de « la loi visant à sortir la France du piège du narcotrafic ». Si ces amendements étaient votés aujourd'hui, il faudra également que l'administration revoit entièrement sa copie dans la gestion quotidienne, afin que les personnels puissent réellement en bénéficier…

Nous demandons l'anonymisation des personnels, non seulement pour les personnels pénitentiaires, mais aussi pour l'ensemble des personnels que nous représentons !

Après les magistrats et les agents judiciaires menacés dans l'exercice de leurs fonctions et critiqués par de trop nombreux politiques, les agents pénitentiaires sont à nouveau la cible de violences inacceptables et alarmantes. Au-delà

du devoir de protection dû par l'employeur envers ses agents, **l'UNSa Justice et l'USM** réitèrent leur demande d'anonymisation des personnels pénitentiaires dans les procédures judiciaires et administratives et des acteurs autour des décisions lors de leur publication ainsi que dans le process de l'open data.

Dans le cadre de cette actualité inacceptable, parlons de l'administration pénitentiaire en chiffres. La surpopulation pénale bat mois après mois des records : au 1er mars selon le ministère 82 152 détenus pour un peu plus de 62 000 places et plus de 4000 matelas au sol.

Face à cette marée humaine de détenus, les personnels doivent faire face jour après jour en compensant 4000 vacances de postes tous corps confondus.

Autant dire que les conditions de travail sont juste insoutenables !

Des mesures sont donc indispensables pour garantir que les agents pénitentiaires puissent exercer leurs fonctions en toute sécurité, tout en protégeant leurs droits fondamentaux à une vie privée et personnelle sans inquiétude.

Il est temps d'agir pour renforcer la sécurité, l'ordre et la discipline au sein du système carcéral et de restaurer la confiance entre ce ministère et les personnels pénitentiaires.

S'agissant des Services Judiciaires, sans surprise, l'actualité reflète de façon constante la litanie de dysfonctionnements qui perdurent, voire s'aggravent, dans l'indifférence apparente de notre administration.

Parlons ainsi un peu de PORTALIS... Il y a tant à dire, mais rien que vous n'ignorez !

Il aura fallu attendre des années pour avoir un outil de travail qui, loin d'améliorer le service public de la Justice, ne fait qu'augmenter considérablement le temps de travail des agents, sans avoir les facilités et la fiabilité de gestion promis. Quand, à l'heure de la dématérialisation, le suivi d'audience prend beaucoup plus de temps que l'audience elle-même, c'est une honte et un affront pour les personnels engagés qui n'en peuvent plus.
PORTALIS plombe les greffes, et en cela il est le digne héritier de CASSIOPEE dont il n'a toujours pas été tiré les conséquences ! Un budget conséquent a pourtant été dédié à ce projet… **l'UNSa Justice et l'USM** s'interrogent sur son utilisation ?

Parlons aussi des agents promus ou contractuels qui n'ont pas perçu de salaire ou qui l'ont reçu partiellement ! Sans oublier les trop perçus versés par l'administration (bien souvent en raison de sous-effectifs chroniques dans les services RH) qui ne pourront a priori plus faire l'objet d'un échéancier amiable mais seulement d'une retenue discrétionnaire qui va plomber le budget et la vie des agents qui ne comptent pas leurs heures…

Si les diverses réformes en cours au sein de la DSJ devraient être des signaux forts de valorisation des métiers et des agents, force est de constater que leur mise en œuvre est une source de souffrance supplémentaire qui laisse un sentiment de gâchis qu'il faut impérativement combattre. Lorsqu'une avancée statutaire d'envergure se traduit par des pleurs, des projets de renonciation à la catégorie A ou des changements d'affectations contraires à l'intérêt des juridictions, c'est que l'administration est en train de louper le coche ! Ce n'est plus l'heure des atermoiements, il est désormais urgent d'agir avant qu'il ne soit trop tard !

Quant aux négociations sur le statut des DSGJ, **l'UNSa Justice** rappelle (une fois encore) que si un projet indiciaire sérieux est effectivement envisagé pour 2026, une enveloppe indemnitaire pour 2025 est vitale pour soutenir ce corps qui manque cruellement d'attractivité.

Concernant la PJJ, malmenée depuis un certain temps, cette institution semble désormais en sursis !

En effet, les récents débats parlementaires notamment au sénat, qui surenchérissent vers des mesures toujours plus coercitives pour les mineurs, sont des dispositions qui attaquent de facto les missions de notre institution.

Ils démontrent une volonté politique de réduire le champ des interventions éducatives au profit de suivis au pénal plus répressifs. Indirectement, c'est une forme de mise à mort de cette noble institution et de ces missions qui est en train de s'opérer.

Certains parlementaires remettent en cause ouvertement l'utilité des suivis éducatifs et n'envisagent le rôle des professionnels de la PJJ, que sous l'angle du maillon d'une procédure judiciaire expéditive.

Si le CJPM a déjà considérablement réduit le temps éducatif, cela ne semble visiblement suffisant !

L'enquête parlementaire « Santiago » fait pourtant un rapport édifiant sur l'état de délitement de la protection de l'enfance et appelle à une réponse rapide et forte. À cet égard, 92 propositions sont déclinées, comme la revalorisation des métiers du travail social, la restauration des mécanismes de prévention…

Monsieur le Ministre, vous avez eu connaissance de ce rapport et visiblement vous n'avez retenu qu'une seule des recommandations consistant à augmenter le nombre de contrôles réalisés par la PJJ sur les établissements de placement.

Si nous souscrivons au principe de contrôle pour garantir les prises en charge des mineurs, encore faudrait-il s'assurer que les moyens RH suivent. Or comme d'habitude à la PJJ, on demande toujours plus aux agents à moyen constant.

C'est devenu une habitude ces dernières années et encore plus depuis la mise en place du CJPM !

Pour **l'UNSa Justice et l'USM**, la question du travail social devrait être une priorité, la question du traitement des mineurs aussi !

L'UNSa Justice rappelle son engagement contre les réformes en cours et appelle l'ensemble des personnels à une forte mobilisation le 5 mai prochain afin de faire entendre la colère du terrain !

Le rapport du « the Lancet » est très clair, le coût des traumatismes subis dans l'enfance est évalué à 38 milliards d'euros par an, de quoi faire réfléchir et remettre en place au plus vite les mécanismes de prévention qui ont été éliminés les uns après les autres ces dernières années.

Car au-delà de la PJJ, c'est bien la question de l'enfance qui est en question.

Autre donnée édifiante, 20 ans, c'est la durée d'espérance de vie en moins pour les jeunes pris en charge par l'ASE par rapport au reste de la population.

Alors nous le répétons, à quand le thème de la jeunesse deviendra-t-il une grande cause nationale ?

A quand une politique ambitieuse et courageuse, basée sur la prévention en lieu et place d'une politique politicienne à visée électoraliste ?

S'agissant de l'ordre du jour de ce CSA M, nous avons volontairement fait le choix de ne pas nous y attarder dans cette déclaration liminaire, tant il est bien loin de l'actualité et des préoccupations que nous venons d'étayer à l'exception de la situation dramatique de Mayotte qui nous préoccupe et dont **l'UNSa Justice et l'USM** souhaitent une nouvelle fois évoquer le contexte.

Alors, parlons de nos collègues Mahorais qui n'ont eu d'autres choix que d'engager un mouvement de grève dure pour que leur détresse soit enfin entendue. **L'UNSa Justice** avait dénoncé la levée anticipée du PCA dans un contexte de désolation suite au passage du cyclone Chido.

Ce qui était prévisible est malheureusement devenu une réalité qui vous oblige : apaiser la détresse psychologique de des agents confrontés quotidiennement à l'indicible avec le manque d'eau, la pénurie de logements, le risque électrique, l'infestation de rats, le travail à même le sol faute de bureau… le tout pour gérer une activité juridictionnelle soutenue dans un climat d'insécurité prégnant. Voilà le constat d'une situation nécessité un devoir d'exigence de l'administration pour répondre au plus près et sans défaut à la détresse de nos collègues que nous relayons une nouvelle fois ce jour.

Enfin, **l'UNSa Justice et l'USM** ne peuvent passer sous silence la mesure visant à sanctionner financièrement tous les agents publics en arrêt de maladie ordinaire ou encore, l'absence de revalorisation salariale.

En effet, malgré l'opposition unitaire des organisations syndicales interministérielles, le gouvernement est passé en force en publiant dernièrement les textes visant à pénaliser à hauteur de 10 % de leur salaire brut, l'ensemble des agents publics sur les 90 jours pendant lesquels leur traitement était jusque-là maintenu en totalité ; sans parler du gel des salaires et de la GIPA ou encore de l'âge de la retraite à 64 ans sur lequel le gouvernement ne veut pas revenir aux 62 ans, tout en envisageant à contrario, de rallonger l'âge d'ouverture des droits de 2 ans supplémentaires et la durée de cotisation à 43 ans dès 2027.

C'est la raison pour laquelle la Première Organisation syndicale est engagée dans l'action interministérielle et l'appel à la mobilisation, le mardi 13 mai prochain assorti de la pétition mise en ligne et à disposition de tous les agents publics **!**

Paris, le 29 avril 2025

Pour les élus UNSa Justice et USM,
Le Secrétaire général,
Jean-François FORGET